



Hôtel de Ville  
59283 RAIMBEAUCOURT

Délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire  
Article L 2122-22 du CGCT

Aide Départementale aux Villages et Bourgs – Volet Energie

-----  
Année 2024  
-----

Rénovation des parcs de luminaires

-----  
Demande de subvention

Le Maire de Raimbeaucourt,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu le projet de passage en LEDS de 84 points lumineux sur la commune de Raimbeaucourt pour un montant de travaux estimé à 49 806,27 € HT,

ARRETE

Article 1 : Pour le projet de passage en LEDS de 84 points lumineux sur la commune de Raimbeaucourt, une subvention au titre de l' Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2024 – Volet « Energie » est sollicitée avec un financement assuré comme suit :

- Montant HT de l'opération	: 49 806,27 €
- Demande ADVB 2024 : 50%	: 24 903,14 €
- Autres subventions Etat (Fonds Vert : 20%)	: 9 961,25 €
- Autres subventions (Région)	: /
- Autofinancement HT : 30%	: 14 941,88 €
- Emprunt	: /

Un dossier de demande de subvention sera déposé sur la plateforme dédiée aux aides et subventions du département du Nord.

Article 2 : Le Conseil municipal sera informé de cette décision lors d'une prochaine réunion.

Article 3 : La présente décision sera transmise à M. le Sous-préfet de Douai, insérée dans le registre des délibérations et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Raimbeaucourt,  
Le 23 février 2024

Le Maire,  
Alain MENSION